



COMMUNE DE VALREAS

Service Etat civil
Dossier suivi par Patrick BAUJARD
Tél. : 04.90.35.30.36 - Fax : 04.90.35.60.70
Courriel : etatcivil@mairie-valreas.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE n° 2024-01/60 portant délégation à Monsieur Jean-Daniel UGHETTO, Conseiller municipal pour la célébration d'un mariage.

LE MAIRE DE VALREAS,

VU l'article L. 2122-32 du Code général des collectivités territoriales selon lequel le maire et les adjoints sont officiers d'état civil ;

VU l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, conférant au maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en cas d'absence ou d'empêchement des adjoints à des membres du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT l'absence ou l'empêchement des adjoints pour célébrer le mariage de Monsieur [REDACTED] et de Madame [REDACTED] le 11 mai 2024 ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de fonctions et de signature est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, à Monsieur Jean-Daniel UGHETTO, Conseiller municipal, pour la célébration du mariage de Monsieur [REDACTED] et de Madame [REDACTED] prévu le 11 mai 2024.

Article 2 : Dans le champ de sa délégation, Monsieur Jean-Daniel UGHETTO assumera les fonctions d'Officier de l'Etat Civil.

Article 3 : Monsieur le Maire, la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2024

Application agréée E-legalite.com

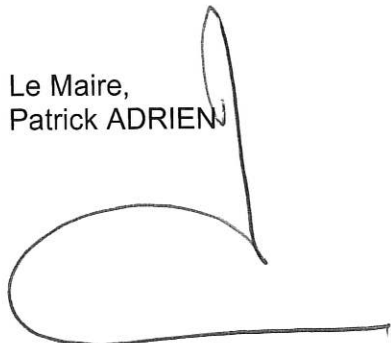
99_AR-084-218401388-20240408-ARR_2024_01

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (Gard) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'intéressé, transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse, publiée sur le site internet de la ville et annexée au registre des arrêtés de la ville de Valréas.

Fait à Valréas, le 8 avril 2024

Le Maire,
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture, le 10 AVR. 2024
de la publication sur le site internet de la ville, le 10 AVR. 2024
de la notification à l'intéressé, le

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-084-218401388-20240408-ARR_2024_01